Envoyé en préfecture le 01/12/2022 Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le

ID: 059-215906223-20221121-2022_054-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation :

15 novembre 2022

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Séance du 21 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-et-un novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

Etaient Présents: M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M^{me} DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M^{me} MORELLE V. – NIEUWJAER M. – DENOYELLE M. – DECEUNINCK R. - M^{me} SOURDEAU A. – M^{me} FROMONT V. – M^{me} BRENDLER L. – M^{me} RUELLE N.– DUQUESNOY A. Formant la majorité des membres en exercices.

Etaient Absents: M^{me} LEROY R.- M^{me} BONNET M.

Procurations: Néant.

Secrétaire de séance : M^{me} RUELLE N.

OBJET: SMACL – renouvellement des contrats d'assurance

La collectivité est actuellement assurée auprès du groupe SMACL Assurances et ce depuis 1987. Les différents contrats arrivant à échéance au 31 décembre 2022, une proposition de renouvellement a été présentée (dossier en annexe). A noter que les garanties Responsabilité Civile et Protection Juridique sont étendues pour le CCAS.

Les contrats sont souscrits du 01/01/2023, pour une durée de 6 ans (fin au 31/12/2028) avec possibilité de résiliation annuelle sous préavis de 4 mois avant l'échéance.

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

ID: 059-215906223-20221121-2022_054-DE

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le

SLO

Détail des contrats :

Contrats	Montant TTC	Détails
Responsabilité Civile sans franchise	2 256.14 €	Responsabilité civile
Individuelle accidents corporels sans franchise	209.95 €	Couverture enfants centre aéré
Juripacte Protection Juridique sans franchise	509.61 €	Litige urbanisme, fournisseur, administré, organisme
Protection fonctionnelle sans franchise	201.71 €	Protection élus ou agents contre un administré
Dommages aux biens et option Cyber solutions avec franchise 300 €	6 561.81 €	Bâtiments et contenus, mobilier urbain
Véhicules à moteur sans franchise	1 668.13 €	Véhicules
Auto collaborateurs sans franchise	347.01 €	Couvertures élus et agents dans le cadre de leur fonction
	11 754.36 €	

Contrats	Taux	Détails	
Prestations statutaires CNRACL	7.42 % des	Prise en charge de la rémunération	
	rémunérations des	des agents en cas d'arrêts de	
	agents CNRACL	travail (maladie, accident,	
		incapacité, décès).	

<u>Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :

- Accepter les propositions présentées et de renouveler les contrats d'assurance de la commune auprès du groupe SMACL Assurance.
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

, and the same of		POUR : 13 voix	CONTRE :	NUL :	ABSTENTION :
---	--	----------------	----------	-------	--------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, VILLERS-EN-CAUCHIES, le 29 novembre 2022. Le Maire, Pascal DUEZ



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 0 1 DEC. 2022

Et de la publication le 0 1 DEC. 2022

